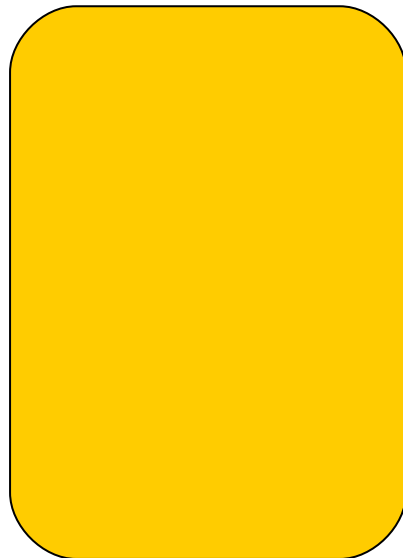


LA SECTION CLINIQUE de Clermont-Ferrand

Sous l'égide

du Département de psychanalyse
de l'Université de Paris VIII

et de l'Institut du Champ freudien



Session 2003- 2004

Acte ou inconscient

Association UFORCA-Clermont-Ferrand pour la formation permanente

bnbnbn

La Section Clinique de Clermont-Ferrand

Direction

Jacques-Alain Miller

Coordinateur

Jean-Robert Rabanel

Enseignements

Michèle Astier, Gabriel Chantelauze, Jean-François Cottés, Christian Fontvieille,
Françoise Héraud, Michel Héraud, Jacques Lacourt, Jean-Robert Rabanel,
Simone Rabanel, Jean-Pierre Rouillon, Alain Vivier.



SECRETARIAT

Les inscriptions et les demandes de renseignements concernant aussi bien l'organisation pédagogique qu'administrative doivent être adressées à :

Section clinique de Clermont-Ferrand, 32 rue Blatin,
63000 Clermont-Ferrand (Tel : 04 73 93 68 77).

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Pour être admis comme participant de la Section clinique, il n'est exigé aucune condition d'âge ou de nationalité.

Il est, par contre, recommandé d'être au moins du niveau de la deuxième année d'études supérieures après la fin des études secondaires. Des demandes de dérogation peuvent cependant être faites auprès de la Commission d'organisation.

Les admissions ne sont prononcées qu'après au moins un entretien du candidat avec un enseignant.

Le nombre des places étant limité, les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Clermont-Ferrand 1^{er} semestre 2003

Introduction

par Jacques-Alain Miller

Le diplôme de psychanalyste n'existe dans aucun pays au monde. Il ne s'agit pas d'un hasard ou d'une inadvertance : la raison en est liée à l'essence même de la psychanalyse.

On ne voit pas bien en quoi peut consister l'examen de la capacité à être analyste, puisque l'exercice de la psychanalyse est d'ordinaire privé, réservé à la confiance la plus intime accordée par le patient à l'analyste.

Admettons que la réponse de l'analyste soit une opération, est-ce à dire une interprétation, sur ce que nous appelons l'inconscient. Cette opération ne pourrait-elle pas constituer un matériel d'examen ? D'autant plus que l'interprétation n'est pas l'apanage de la psychanalyse et est même utilisée par des critiques de manuels, documents et inscriptions.

L'inconscient freudien se constitue seulement dans la relation de parole que j'ai décrite : il ne peut être validé en dehors de celle-ci et l'interprétation analytique est convaincante non en soi mais par les effets imprévisibles qu'elle suscite chez celui qui la reçoit, et dans le contexte même de cette relation. Il n'y a pas de porte de sortie.

Seul l'analysant pourrait attester alors la capacité de l'analyste, si son témoignage n'était altéré, souvent dès le début, par l'effet du transfert. Comme nous le voyons, le seul témoignage valable, le seul susceptible de donner une certaine garantie concernant le travail, serait celui de l'analysant "post-transfert" encore disposé à défendre la cause de l'analyste.

Ce que nous appelons ainsi "témoignage" de l'analysant est le noyau de l'enseignement de la psychanalyse, en tant que ce qui a pu se clarifier, dans une expérience essentiellement privée, est susceptible d'être transmis au public.

Lacan a institué ce témoignage sous le nom de "passe" (1967) et a défini l'enseignement dans sa formulation idéale, le "mathème" (1974). Entre les deux, une différence : le témoignage de la passe, encore chargé de la particularité du sujet, est limité à un cercle restreint, interne à un groupe analytique, pendant que l'enseignement du mathème, qui doit être démonstratif, est pour tous - (et, dans ce cas, la psychanalyse entre en contact avec l'université).

L'expérience est conduite en France depuis quatorze ans à Paris. Elle fut à l'origine de la création de la Section clinique de Bruxelles et de Barcelone, de Londres, Madrid et Rome, mais aussi en France, pour la première fois, à Bordeaux.

Il faut déterminer clairement ce qu'est et ce que n'est pas cet enseignement. Il est universitaire, il est systématique et gradué, il est dispensé par des responsables qualifiés et conduit à l'obtention de diplômes.

Il n'est pas une habilitation lacanienne, que cela se situe à Paris, Rome, ou Bordeaux, que cela soit proposé par des organismes publics ou privés. Ceux qui y assistent sont appelés participants, terme préféré à celui d'étudiants, pour souligner l'importante initiative qu'ils devront prendre - le travail fourni ne sera pas extorqué : cela dépend d'eux, il sera guidé et évalué.

Il n'est pas paradoxal d'affirmer que les exigences les plus sévères concernent ceux qui se mesureront avec la fonction d'enseignants du Champ freudien, fonction sans précédent dans son genre : puisque le savoir se fonde dans la cohérence, trouve sa vérité seulement dans l'inconscient, en d'autres termes, dans un savoir dont personne ne peut dire "je sais". Cela signifie que cet enseignement ne peut être exposé que s'il est élaboré sur un mode inédit, même s'il est modeste.

Il commence avec la partie clinique de cet enseignement.

La clinique n'est pas une science, elle n'est pas un savoir qui se démontre ; c'est un savoir empirique, inséparable de l'histoire des idées. En l'enseignant, on ne fait pas que suppléer aux carences d'une psychiatrie qui laisse de côté sa riche tradition classique pour suivre les progrès de la chimie, nous y introduisons aussi un élément de certitude (le mathème de l'hystérie).

Dans un même temps, les présentations de malades complèteront l'enseignement.

En conformité avec ce qui, autrefois, a été fait sous la direction de Lacan, nous avançons petit à petit.

(Ce texte, transposé de l'italien, est "L'introduction à la Section clinique de Rome")

La Section Clinique de Clermont-Ferrand

Du Séminaire de Jacques Lacan (1953-1980, en cours de publication), on peut dire qu'il a assuré à lui seul la formation permanente de plusieurs générations de psychanalystes.

Cet enseignement, qui restitua et renouvela le sens de l'œuvre de Freud, inspira de nombreux groupes psychanalytiques. A l'origine de la création du Département de psychanalyse, il continue d'orienter son travail. L'Institut du Champ freudien se consacre à son développement.

Le Département de psychanalyse existe depuis 1968. Il fut rénové en 1974 par Jacques Lacan, qui resta son directeur scientifique jusqu'à sa mort en septembre 1981. Il fait aujourd'hui partie de l'Université de Paris VIII (Secrétariat : 2 rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex 02).

L'Institut du Champ freudien s'inscrit dans le cadre associatif. Il a pris la suite, en 1987, du Cercle de clinique psychanalytique (1976). Secrétariat : 31, rue de Navarin, 75009 Paris.

Après Barcelone, Madrid, Bruxelles et Rome, après Bordeaux, la Section clinique de Clermont-Ferrand est créée en 1992. Elle ne se situe pas dans le cadre d'un groupe psychanalytique, même si ses enseignants sont d'orientation lacanienne. Cette expérience nouvelle à Clermont-Ferrand, a pour but d'assurer un enseignement fondamental de psychanalyse, tant théorique que clinique, qui s'adresse aussi bien aux travailleurs de la "Santé mentale", psychiatres, médecins, psychologues, orthophonistes, éducateurs, infirmiers, etc., qu'aux psychanalystes eux-mêmes et aux universitaires, aux étudiants intéressés par ce savoir particulier.

Participer à la Section clinique n'habilite pas à l'exercice de la psychanalyse.

Une attestation d'études cliniques sera délivrée aux participants.

La prochaine session, d'octobre 2003 à mars 2004, est constituée d'un module, comprenant un séminaire pratique, un séminaire théorique, et deux ateliers d'études de textes cliniques. Elle sera animée par les enseignants suivants : Michèle Astier, Gabriel Chantelauze, Jean-François Cottés, Christian Fontvieille, Françoise Héraud, Michel Héraud, Jacques Lacourt, Jean-Robert Rabanel, Simone Rabanel, Jean-Pierre Rouillon, Alain Vivier.

Cette session aura pour thème : **Acte ou inconscient.**

Le séminaire théorique

Rappels conceptuels concernant l'acte chez Freud et chez Lacan

Rappels freudiens : acte symptomatique et actions compulsives.

La théorie freudienne de l'acte est fortement marquée par la théorie de l'abréaction issue de la pratique de l'hypnose. Freud, avec *Les Etudes sur l'Hystérie*, la transpose en supposant une décharge de l'action dans la parole.

La théorie freudienne de l'action emprunte à la psychologie et à la science de son époque. C'est ce que l'*Egopsychology* a retenu. Elle s'en distingue d'inclure les faits du désir, par quoi elle renoue avec la tradition éthique de l'action depuis l'Antiquité. Lorsque Freud examine des faits jusqu'à lui considérés comme des actes involontaires ou automatiques, insignifiants, c'est pour faire valoir qu'il s'agit « d'actes psychiques complets ». D'abord des faits de parole pure : lapsus, des dits. Ensuite des actes où la dimension de faire est plus manifeste : méprises, pertes... pour lesquels la question est posée à Freud de savoir où en situer la détermination.

C'est l'absence d'une parole, d'un dire, un refoulement qui motive l'irruption du discours inconscient. Formations de compromis, ces actes manqués résultent de l'interférence de deux intentions, comme s'exprime Freud. L'acte comme fait, d'être ainsi lié à l'inconscient, acquiert son statut d'acte symptomatique, soit comme toute formation de l'inconscient, un dit, à lire, à interpréter, c'est-à-dire une signification à déchiffrer. Ainsi l'acte chez Freud perd-il sa spécificité d'acte pour devenir un fait de discours, réussite du discours même.

La découverte de l'inconscient va amener Freud à promouvoir d'abord la dimension symptomatique de l'acte comme à interpréter, mais aussi bien à souligner le côté répétitif de certaines actions compulsives.

Apports lacaniens :

Dans le *Séminaire* qu'il consacre à l'acte analytique, Lacan expose deux ambitions : d'une part, éclairer ce qu'il en est de tout acte ; d'autre part, préciser de quoi est fait l'acte du psychanalyste. Il convient en premier lieu de conserver au terme d'acte son sens plein, sa portée vraie, comme Lacan nous y invite dès la première leçon du *Séminaire XV*, et d'abord de distinguer radicalement action et acte. Cette opposition entre action et acte vaut spécialement pour nous de sa référence au discours analytique, c'est-à-dire de l'usage qu'il est fait de ce binaire concernant l'expérience.

Freud innove lorsqu'il lie l'acte à la parole de telle sorte que dans l'expérience soient exclus toute espèce d'actes, hormis celui de parler. C'est dès lors la parole comme dire qui se trouve privilégiée. Si la parole supporte aussi bien le dire que le faire, la psychanalyse les sépare et se distingue de faire intervenir la fonction de la parole dans le champ du langage. L'acte nous intéresse en psychanalyse en tant qu'il est acte de la parole dans le champ du langage. Quant à l'action, il nous faut donc la situer en psychanalyse comme l'action de l'inconscient qui n'est concevable que par la mise en acte de la parole.

C'est à rapporter l'expérience à la fonction de la parole dans le champ du langage que Lacan peut dénoncer tant les lectures strictement énergétiques que les interprétations motrices de l'action selon le courant psychologique, caractérisées depuis Maine de Biran par les trois termes de l'effort-moteur-volontaire, propres à spécifier, depuis le XVIII^e siècle, ce qu'il en est de l'action chez les psychologues, et Lacan peut-il ainsi conférer à l'action le statut qui convient en psychanalyse avec l'action de la structure de langage.

Lacan établit alors une tension entre action et acte qu'il fait supporter par la répétition, tirant ainsi les conséquences de la corrélation de l'acte et de la répétition chez Freud, ce qui est la seconde version freudienne de l'acte : l'*agieren*, c'est-à-dire là où l'acte échappe comme agir à sa dimension discursive.

C'est autour de l'instance pulsionnelle que l'acte devra être situé et spécialement par rapport à ce qui, comme réel de la pulsion, échappe à la représentation, à la symbolisation.

Ainsi Lacan peut-il dire, page 50 du *Livre XI*, que « l'acte reste à l'horizon des rapports de la répétition avec le réel », et spécialement avec ce reste, in-symbolisable, de la pulsion que recouvre l'amour de transfert.

C'est refuser le ravalement de l'acte, sa réduction à un simple effet de l'inconscient que de mettre l'accent sur la connexion de l'acte avec l'objet *a*, en même temps que de souligner ce qu'il y a de toujours perdu et causal dans la répétition.

Si, avec Freud, l'acte acquiert sa dimension discursive comme fait de discours, avec Lacan c'est le dire comme tel, l'énonciation qui vient à supporter l'acte même.

En effet Lacan a toujours conservé sa portée vraie à l'acte et ce, dès *Le Séminaire I* (p.127), lorsqu'il rapporte le transfert à l'acte de la parole, et, dans *Le Séminaire XI*, lorsqu'il structure le transfert comme mise en acte de la réalité de l'inconscient. C'est toujours pour déstabiliser les rapports de l'acte à la répétition qu'il distingue les concepts de transfert et de répétition, pour faire valoir dans le transfert autre chose que la répétition, pour réintroduire la dimension de l'acte dans la structure de transfert.

En bref, que l'acte procède d'une parole refoulée, d'une intention refoulée ou que l'acte procède d'un dire impossible avec l'*agieren*, c'est, chez Freud, toujours d'un dire qu'il s'agit – ce que résume la formule de Lacan dans son compte rendu du *Séminaire*, « L'acte psychanalytique »¹ : « ... l'acte (tout court) a lieu d'un dire, et dont il change le sujet. »

Cette formulation, « l'acte psychanalytique », ne manque pas de surprendre son auteur lui-même qui souligne l'étrangeté de ce couplage signifiant dans l'introduction du titre du *Séminaire* de 1967-68. La reprise d'éléments précédemment avancés soulève nombre de questions et de paradoxes. Retenons plus particulièrement le sujet et le savoir, en quoi, une fois de plus, l'acte analytique n'est pas affaire privée : il regarde la communauté des analystes et au-delà, le public – subversion du sujet et du savoir qui viendra plus tard en place de vérité. Le statut du savoir issu de l'acte analytique est à distinguer encore de la religion (« je lis » de la révélation) et de la science (« j'écris »). Il relève plutôt du « je perds » hérité de l'acte manqué... Mais l'expérience du manque-à-être ne suffit pas. Encore faut-il que le sujet se fasse perte pour faire savoir, alors qu'il n'aspire qu'à être. A la question de l'être et de la vérité de l'entrée de l'analysant, l'acte analytique ajoute la dimension du savoir comme supposé, faute de quoi, dit Lacan, « le transfert serait pure obscénité ». L'acte dont il s'agit est « autoriser la foi faite au sujet supposé savoir » à partir d'une position de *a*. Le psychanalyste ne peut se reposer sur le sujet supposé savoir « comme sur un don du ciel », il doit le mettre en fonction. « C'est un acte de foi singulier que faire foi à ce qui est mis en question ». Voilà qui permet à la psychanalyse d'apporter sa contribution dans un débat sur la croyance, au-delà du point de vue des religions.

Le sujet, comme l'inconscient, n'est plus donné de fait, de par l'action du signifiant (énonciation – effet de signification), il est engendré par l'acte analytique (dimension du dire – réponse du réel). Du même coup, la croyance s'éclaire de voiler la cause, tandis que « l'acte de foi » la met en jeu. D'où cette structure d'enveloppement de la psychanalyse qui met au principe de la cure ce qui en est l'effet.

La « subjectivation » est corrélée, depuis l'invention du transfert par Freud, au pas de rapport sexuel, (pas de réponse à la question des fonctions d'homme et de femme). « C'est avec un psychanalyste que la psychanalyse pénètre au champ de l'inconscient » pour être au niveau de « ce qui se définit comme effet de langage » (un sujet), et pour dégager qu'il y a là « du savoir incarné », sans que le sujet en ait conscience.

L'acte analytique est alors l'occasion pour Lacan de revenir sur la question de l'identification, *via* l'impossible de l'identification de l'analyste, du fait de l'échec du TOUT signifiant, illusion qui relève du *a* en tant qu'élidé (cf. le « sentiment océanique » de R. Rolland).

1- Lacan J., *Autres Ecrits*, « L'acte psychanalytique, Compte rendu du Séminaire 1967-1968 », Paris, Seuil, 2001, p. 375.

Le séminaire pratique

Il s'agira pour les participants de ce séminaire de contribuer au savoir que nous avons devoir d'élaborer, à partir des cas présentés par chacun, voire des problèmes dans la mise en jeu des pratiques, situables dans le champ freudien comme pratiques de la parole par des sujets.

Ce séminaire est l'occasion d'une contribution des participants aidés en cela par les enseignants qui assureront la fonction indispensable de contrôle dans cet exercice. A cet effet, la possibilité d'un entretien préalable à l'exposé sera offerte à chaque participant pour une première mise en forme et construction du cas. Un effort particulier sera demandé aux participants dans l'exposé du cas pour articuler celui-ci au thème et à la problématique de l'année. Il s'agira essentiellement de la clinique des actes : passages à l'acte, *acting out*, sublimations, inhibitions, etc.

Comme l'an passé, les participants auront la possibilité de s'adresser à un enseignant de leur choix parmi l'ensemble des enseignants pour préparer l'exposé du cas présenté.

Les participants n'ayant pas de pratique clinique et thérapeutique sont nombreux. Ce fait trouve sa raison d'un changement de leur provenance, moins du secteur sanitaire, comme c'était le cas auparavant, mais davantage des secteurs de l'éducation et du social, voire même de secteurs étrangers à ces domaines. Pour que ces participants se sentent plus directement concernés par le séminaire pratique, il est rappelé qu'il s'agit d'un séminaire où peuvent prendre place d'autres pratiques que clinique pour interroger le rapport de celles-ci à la psychanalyse. Le thème de la session s'y prête particulièrement.

Un seul cas sera présenté à chaque séance de séminaire, de manière à permettre une plus large discussion et, ainsi, de mieux cerner les questions cliniques qui sont celles des participants. Ce point permettra en retour de mieux orienter les cours du séminaire théorique et des ateliers d'étude de textes cliniques.

Atelier d'étude de textes cliniques n°1 : Transfert et Contre-transfert.

Jacques Lacan en faisant retour à Freud, c'est-à-dire en revenant aux principes de la psychanalyse au-delà des règles et des standards, a opéré une logicisation des dires de Freud qui lui a permis de restaurer l'acte même qui fonde la psychanalyse. Mettant au premier plan ce que le discours de la science ne peut inscrire, le transfert, lui rendant son statut authentique, en l'articulant non plus au sentiment et à l'imaginaire, mais au savoir, il a pu rendre à l'inconscient son véritable statut, non plus réalité, mais mise en acte de la réalité sexuelle. L'inconscient n'est plus une substance, une réalité, mais du non-né, du non-réalisé qu'il s'agit de faire advenir. Ce surgissement ne peut se produire sans la contingence d'un acte, celui de l'analyste, faisant advenir du nouveau, de l'imprévu au lieu même de la répétition la plus implacable. L'inconscient n'existe donc qu'en vertu d'un acte, celui de l'analyste qui, à l'entrée de chaque analyse, en autorise le déploiement. L'inconscient est une élucubration de savoir qui vient border, mettre en forme le trou auquel chacun est confronté : l'impossible du rapport sexuel.

Le concept de transfert a subi beaucoup de vicissitudes dans l'œuvre de Freud, dans l'histoire du mouvement analytique.

En 1958, J. Lacan, dans son texte, « La direction de la cure et les principes de son pouvoir » note « à quel point sont souvent partiels les aspects où se concentrent les débats, et notamment combien l'emploi ordinaire du terme, dans l'analyse même, reste adhérent à son abord le plus discutable s'il est le plus vulgaire : d'en faire la succession ou la somme des sentiments positifs ou négatifs que le patient porte à son analyste ».¹

Au moment où Lacan va s'employer à donner au transfert son assise conceptuelle pour l'élever au rang d'un concept fondamental de la psychanalyse, la communauté analytique s'efforce de définir la notion de contre-transfert. Lacan ne manque pas de le faire remarquer dans le cours de son *Séminaire, Le transfert* : « Quand les analystes parlent du transfert, de quoi parlent-ils ? Allons droit au plus actuel de cette question telle qu'elle se propose pour eux. Elle se propose là même où vous sentez bien que je la centre cette année, à savoir du côté de l'analyste. Et pour tout dire, ce que les théoriciens, et les plus avancés, les plus lucides, articulent le mieux quand ils l'abordent, c'est la question dite du contre-transfert. »²

Freud n'a pas été très prolixe sur ce thème du contre-transfert, tout au plus a-t-il indiqué son lien avec le point où en est arrivé l'analyste dans l'élucidation de son rapport à l'inconscient.

C'est donc après Freud que ce thème du contre-transfert est devenu consistant, d'abord avec Ferenczi, puis au sein du mouvement kleinien, avant de devenir un repère des plus importants pour l'ensemble des analystes de l'IPA et ensuite un point de division et de déviation au sein même de l'orthodoxie psychanalytique ipéiste.

Nous avons la chance de disposer d'une élaboration très conséquente de cette question depuis la parution du n° 52 de *La Cause freudienne, Pour ou contre-transfert ?* Les textes de J.-A. Miller et d'E. Laurent présentent un parcours historique, conceptuel, situant la portée de cette question dans l'actualité du débat psychothérapie-psychanalyse.

Nous aborderons dans le cours de cet atelier les moments importants qui ont scandé l'élaboration de ce concept de transfert à partir de textes de Freud, des post-freudiens, de J. Lacan et de travaux cliniques de ses élèves.

1- Lacan J., *Ecrits*, « La direction de la cure et les principes de son pouvoir », Seuil, Paris, 1966, p. 602.

2- Lacan J., *Le Séminaire, Livre VIII, Le transfert*, Seuil, Paris, 1991, p.216.

Atelier d'étude de textes cliniques n° 2 : *La clinique des actes.*

L'antinomie entre la pensée et l'action conduit à distinguer un abord psychanalytique de la pensée avec les pensées inconscientes et un abord psychanalytique de l'action que seul l'acte analytique, à la suite de J. Lacan, ordonne.

Dans cet atelier, il s'agira de mettre à l'étude un certain nombre de textes majeurs de Freud sur la clinique de l'acte symptomatique comme acte à interpréter. Une part sera faite également à l'acte manqué, tel que Freud le présente dans sa *Psychopathologie de la vie quotidienne*.

Il s'agira également de mettre à l'étude un certain nombre de textes de Lacan qui mettent l'accent sur la jouissance plutôt que sur l'interprétation.

Nous commencerons par la lecture de la thèse de 1932, avec le cas Aimée, dans laquelle Lacan souligne la fonction résolutoire du passage à l'acte, sa dimension d'autopunition par privation de liberté, la différence qu'il permet d'établir entre la paranoïa d'autopunition, le délire de jalousie et le délire érotomane, concernant l'objet : « Psychose paranoïaque. Délire récent ayant abouti à une tentative d'homicide. Thèmes apparemment résolus après l'acte », note-t-il dans le certificat qu'il a lui-même rédigé.¹

J. Lacan utilise un terme – celui de *kakon* –, terme de Monakow et Mourgue, et qui signifie malheur, danger ; ce terme est d'abord repris par un psychiatre Paul Guiraud dans un article de 1928, *Les meurtres immotivés*, où « le *kakon* traduit un sentiment désagréable, un sentiment pénible d'étrangeté intérieure, d'inquiétude, qui envahit le malade et le pousse à s'en libérer ».²

Silvia Elena Tendlarz, dans cette introduction au texte de P. Guiraud, indique la valeur de plus-de-jouir que J.-A. Miller a donné à ce terme que Lacan utilise dans ses premiers travaux. « Le *kakon* est donc l'objet extime, d'où ceci que l'objet qui est frappé est l'être le plus intime du sujet ».³

Le texte de la conférence de J.-A. Miller sur le passage à l'acte, « Jacques Lacan : remarques sur son concept de passage à l'acte », à l'Hôpital psychiatrique de Bonneval, donnera l'orientation du travail de cet atelier. Il propose quelques réflexions sur ce que Lacan a apporté à propos du concept d'acte, à partir du concept traditionnel de passage à l'acte.

« Aux prix, certes, dit J.-A. Miller, ce passage à l'acte, de le dé-psychiatriser, ou peut-être, simplement, de le généraliser, et de considérer que le passage à l'acte dévoile la structure foncière de l'acte. Ça demande évidemment qu'on suspende le premier mouvement qu'on pourrait avoir, de, si je puis dire, le passage à l'acte, l'empêcher. L'empêcher – l'analyser aussi bien... »

C'est dire que l'acte s'indique là d'un point de franchissement, là où la symbolisation s'avère en défaut – refoulement dans la névrose ou la perversion, forclusion dans les psychoses. Ce n'est pas d'une démonstration dont il s'agit – dont l'Autre, le signifiant pourrait être le témoin –, mais d'une monstration – sans point d'appui dans l'Autre.

Nous nous proposons de suivre la problématique de la clinique des actes à partir d'un certain nombre de travaux de l'Ecole freudienne de Paris, de l'Ecole de la Cause freudienne et des Sections cliniques, en particulier pour distinguer : inhibition, passage à l'acte, acting out et sublimation.

L'acte psychanalytique donne la structure à partir de laquelle opère le désir de l'analyste. Il se repère, moins de la traversée du fantasme que du passage de l'analysant à l'analyste, dans le moment qu'il emprunte à la passe où, de bouchon dans le fantasme, l'objet *a* devient causal de la division subjective et du désir. Il tient ses coordonnées de la logique du fantasme, soit les opérations d'aliénation et de vérité qui la supportent, où les actes de la clinique analytique – *acting out*, passage à l'acte, sublimation – se repèrent.

1- Lacan J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, Paris, Points- Seuil, 1980, p. 204.

2- Tendlarz S.E., *Sept références introuvables de la thèse de psychiatrie de J. Lacan*, Présentation du chapitre IV, « Les passages à l'acte », Les Documents de la Bibliothèque de l'Ecole de la Cause freudienne, n° 1, 1993, p. 94.

3- *Ibid*, p.94.

Conférences de la Section clinique

Elles donneront l'occasion aux participants d'entendre trois invités traiter la question :
quelle action, dans le social, soutenir à partir de l'orientation lacanienne ?

Vendredi 14 novembre 2003

Gérard Miller

« La psychanalyse peut-elle aider à changer la société ? »

Vendredi 16 janvier 2004

Jacques Borie

« Symptôme et lien social »

Samedi 27 mars 2004

Christiane Alberti

« Pratiques de parole et orientation lacanienne »

Ces trois conférences auront lieu au local d'UFORCA Clermont-Ferrand,
11 rue Gabriel Péri, à 20h30

Secrétariats des Sections cliniques (Francophonie)

à Aix-Marseille

603, « Le Corbusier » - 280 Bd Michelet - 13008 Marseille

à Angers

27, rue Chevreul - 49100 Angers

à Bordeaux

82, cours Aristide Briand - 33000 Bordeaux

à Bruxelles

51, square Vergote - 1040 Bruxelles

à Lille

9, rue du Curé Saint-Etienne - 59800 Lille

à Lyon

4, avenue Berthelot - 69007 Lyon

à Paris-Ile-de-France

74, rue d'Assas - 75006 Paris

à Paris-Saint-Denis

Département de Psychanalyse - Université Paris VIII
2, rue de la Liberté - 93526 Saint-Denis Cedex 2

à Rennes

11, boulevard de Verdun - 35000 Rennes

Antennes du Champ freudien

à Chauny-Prémontré

Centre Jacques Lacan - Centre Hospitalier Général
94, rue des Anciens Combattants - 02300 Chauny

à Dijon

19, place Darcy - 21000 Dijon

à Nantes

1, square Jean Heurtin - 44000 Nantes

à Nice

36, rue Verdi - 06000 Nice

à Rouen

20, rue Victor Morin - 76130 Mont Saint-Aignan

Collège clinique

à Toulouse

1, place Saintes Scarbes - 31000 Toulouse

**BULLETIN D'INSCRIPTION
A RETOURNER AU
SECRETARIAT DE LA SECTION CLINIQUE
DE CLERMONT-FERRAND
32 RUE BLATIN 63000 CLERMONT-FERRAND**

Session 2003-2004. Thème : « Acte ou inconscient »

ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES:

NOM:

PRENOM:

DATE ET LIEU DE NAISSANCE:

PROFESSION:

DIPLOMES:

LIEUX DE TRAVAIL:

ADRESSE PERSONNELLE: N° RUE:

CODE POSTAL: LOCALITE:

TELEPHONE:

E-MAIL (**écrire très lisiblement SVP**) :

VOTRE INSCRIPTION EST-ELLE?

- | | | |
|--|-----|-----|
| • PERSONNELLE | OUI | NON |
| • PRISE EN CHARGE
PAR UNE INSTITUTION | OUI | NON |
- (joindre une lettre de celle-ci attestant son accord)

SI VOTRE INSCRIPTION EST PRISE EN CHARGE PAR UNE INSTITUTION

- L'entreprise est-elle soumise au 1%?
- Quelle est sa raison sociale?
- Adresse:
- Tél.:
- Quel est le nom du responsable de la formation permanente?

UNE CONVENTION SERA ENVOYEE DIRECTEMENT A VOTRE INSTITUTION

- Coût de la formation: 570 €
- Pour les inscriptions à titre individuel : 210 €

Cette session est organisée dans le cadre des activités de l'Association **UFORCA CLERMONT-FERRAND**

Le

Signature: